

**Zeitschrift:** Cahiers du Musée gruérien  
**Herausgeber:** Société des Amis du Musée gruérien  
**Band:** 8 (2011)

**Artikel:** Travail en fabrique : les ouvrières de la chocolaterie  
**Autor:** Page Pinto, Marie-Thérèse  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1048155>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



**Marie-Thérèse Page Pinto** a étudié l'histoire et la sociologie à l'Université de Fribourg. Son mémoire de licence, en 1983, sous la direction de Roland Ruffieux, *L'ouvrière chocolatière de la fabrique de Broc, conditions de travail et vie quotidienne (1898-1939)*, est une contribution à l'histoire contemporaine des femmes à une époque où elles étaient encore absentes de l'historiographie fribourgeoise. Devenue journaliste, elle a exercé son métier pour *L'Express de Neuchâtel*, à Prague, à *La Gruyère* à Bulle, à Zurich pour *GastroJournal*. Elle est actuellement rédactrice en charge de la rubrique «Goûts & Saveurs» pour *Coopération*, à Bâle.

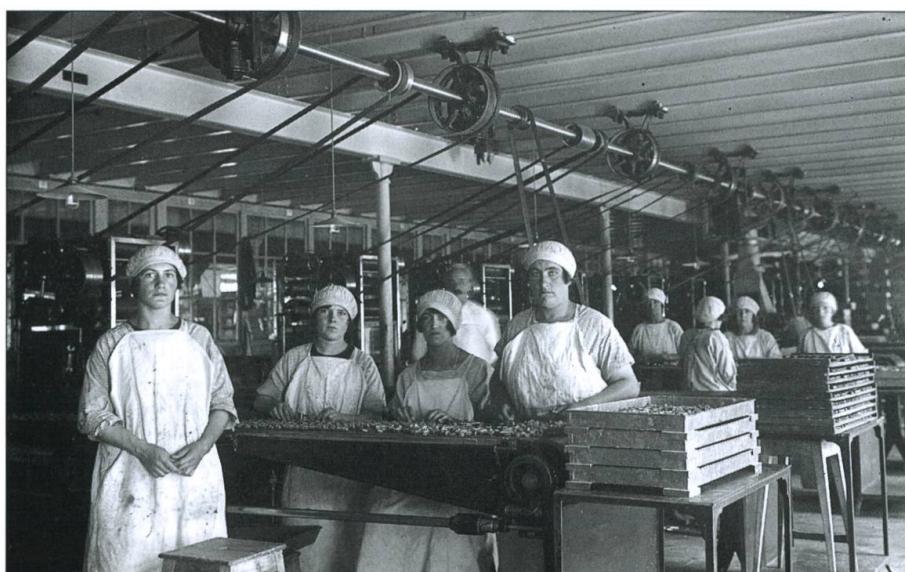
## Travail en fabrique

# Les ouvrières de la chocolaterie

*Leurs mères tressaient la paille, étaient ou avaient été servantes, serveuses, voire pour l'une d'elles restauratrice, ou étaient restées à domicile pour vaquer aux multiples tâches d'une petite exploitation agricole et s'occuper d'une famille nombreuse. D'autres femmes, qui vivaient dans des conditions probablement comparables en Italie, vinrent bientôt grossir les rangs du personnel de la chocolaterie de Broc, une fabrique alors gourmande en main-d'œuvre, surtout féminine.*

Le siècle du progrès et de l'industrialisation tirait à sa fin. Dans un canton de Fribourg à peine électrifié, l'agriculture était encore, et pour plusieurs générations, la principale source de revenus, la religion catholique l'unique espoir d'une vie (posthume) meilleure. La vie aurait pu se perpétuer ainsi: *ora et labora!*

C'était compter sans l'arrivée, en 1898, d'un certain Alexandre Cailler, le fondateur de la chocolaterie de Broc, un village détruit par un incendie en 1890. L'entrepreneur veveysan, petit-fils de François-Louis, le fondateur de la



Fabrique de Broc, vers 1923.  
©Photo Glasson Musée gruérien.

G-10-15-0024-03

marque Cailler, s'implante dans une Gruyère où le travail de la paille, qui avait contribué à nourrir une partie de la population rurale, décline.<sup>1</sup> Mais les bouches à nourrir sont toujours aussi nombreuses.

A la chocolaterie, le travail est encore peu mécanisé et requiert surtout de l'habileté manuelle, raison pour laquelle il est majoritairement féminin. L'existence d'un vaste réservoir de main-d'œuvre<sup>2</sup> fut un facteur déterminant dans le choix de la localité de Broc pour y transférer la chocolaterie familiale créée en 1819 à Corsier-sur-Vevey<sup>3</sup>.

Les ouvrières sont d'abord recrutées en Gruyère, dans un bassin de population allant de Charmey à Vaulruz. Pour se rendre au travail, les femmes usent leurs chaussures (probablement des galoches) six jours sur sept. A leurs onze heures de travail (au début du XX<sup>e</sup> siècle), elles ajoutent un trajet pouvant atteindre jusqu'à cinq heures par jour, aller et retour, pour celles domiciliées à Charmey ou dans les environs, le long du sentier en partie très escarpé de la vallée de la Jigne. Une ouvrière, dont le mari avait lui aussi trouvé de l'embauche à la fabrique, profitait de ces heures de randonnées contraintes pour tricoter. Une de ses collègues d'antan s'en est souvenue, précisant que son mari marchait à ses côtés en tenant le peloton de laine!<sup>4</sup>

La dissémination de l'habitat des ouvrières persiste longtemps. Dans les années 1930, elles proviennent encore de vingt-sept communes gruériennes. Depuis 1912 cependant, le train reliant Bulle à Broc facilite les déplacements de bon nombre d'entre elles. Quant au vélo, il n'est pas encore populaire, et d'autant plus mal vu lorsqu'il est monté par la gent féminine. «Nous étions trois à en posséder un», rappelle une contremaîtresse retraitée.<sup>5</sup> Notons que le chocolatier organise très rapidement le transport du lait, mais ne se soucie guère de celui de son personnel.

Il n'en demeure pas moins que l'entreprise brocoise fit preuve d'un engagement social à la hauteur du paternalisme de son fondateur, à bien des égards remarquable pour l'époque. Conséquence: les syndicats (de gauche et du Parti chrétien-social) eurent une emprise limitée sur le personnel de la chocolaterie.

En 1902 déjà, Alexandre Cailler fait édifier un home (les occupantes l'appelèrent «le pensionnat») sur les hauts de Broc. Il s'agit tout d'abord de rassurer les autorités civiles et religieuses, inquiètes de voir de jeunes ouvrières loger

<sup>1</sup> RUFFIEUX, Roland (dir.): *Histoire du Canton de Fribourg*, tome 2, Fribourg, 1981, p. 918: «Le nombre des tressées passe de près de 3000 avant 1890 à 187 en 1920! La confection des dentelles suit le même destin.»

<sup>2</sup> Mais aussi la présence d'un abondant cheptel bovin pour fabriquer du chocolat au lait – et non pas à la poudre de lait comme dans les autres chocolateries suisses –, ainsi que la proximité d'une voie de chemin de fer.

<sup>3</sup> C'est en octobre 1897, en se promenant à vélo avec son beau-frère et collaborateur Jules Bellet, que le chocolatier veveysan a découvert le site de Broc et choisi son emplacement au lieu-dit Le Moulin.

<sup>4</sup> Entretiens réalisés pour *L'ouvrière chocolatière de la fabrique de Broc, conditions de travail et vie quotidienne (1898-1939)*.

<sup>5</sup> *Ibid.*

Le home de Broc, vers 1910.  
©Photo Charles Morel Musée gruérien.  
CM-10-15-0446



dans les pensions mixtes qui avaient essaimé à Broc et qui hébergeaient également de nombreux ouvriers spécialisés venus d'outre-Sarine. C'est aussi l'époque où la main-d'œuvre régionale ne suffit plus; la chocolaterie en plein essor embauche du personnel à l'étranger, qu'il importe de loger à proximité du lieu de travail.

En 1902, Jules Bellet, le beau-frère d'Alexandre Cailler, se rend dans les montagnes du Piémont dans le but d'y recruter des jeunes filles. Il conclut un arrangement avec l'évêque de Modène pour que les curés informent leurs ouailles des possibilités d'engagement à la chocolaterie suisse. Il est prévu de loger ces ouvrières au «pensionnat».

En 1918, la direction de la chocolaterie, qui a fusionné en 1911 avec Peter & Kohler, impose le séjour au home comme une condition d'embauche pour les femmes célibataires, y compris pour les Gruériennes provenant des villages voisins de Broc.

### Les ouvrières pensionnaires

Le home Notre-Dame est tenu par des religieuses catholiques de l'ordre de Menzingen, engagées par l'entrepreneur – protestant – Alexandre Cailler. Sœur Prudence, directrice jusqu'à la fin des années 1930,<sup>6</sup> impose à ses pensionnaires des conditions de séjour draconiennes. Les religieuses perçoivent elles-mêmes le salaire de leurs pensionnaires, soustraient les frais de pension<sup>7</sup> et d'habillement – qu'elles fournissent d'ailleurs en grande partie –, et envoient le solde aux familles des ouvrières<sup>8</sup>.

L'épargne forcée n'est qu'une des contraintes de l'établissement. Les religieuses exigent que les ouvrières se coiffent cheveux tirés, qu'elles ne lisent que des ouvrages à caractère religieux, qu'elles prient à la chapelle du home matin et soir, qu'elles se confessent chaque semaine.

De plus, lors des sorties organisées – la promenade dominicale par exemple –, les jeunes femmes sont chaperonnées. Pour parfaire l'éducation de leurs «protégées», les

<sup>6</sup> Sœur Prudence aura pour successeur une ancienne ouvrière Cailler. Cette femme n'est pas la seule à avoir troqué son fourreau de chocolatière pour le voile de religieuse. Les archives Nestlé ont aussi laissé la trace d'une ancienne ouvrière devenue religieuse à l'Institut Sainte-Croix, à Bulle.

<sup>7</sup> Selon le témoignage oral d'une ouvrière qui vécut quinze ans au home, le prix de la pension était de 80 centimes par jour pour un salaire initial de 12 centimes l'heure.

<sup>8</sup> En 1928, une nouvelle pensionnaire, alors âgée de 18 ans, avait vu presque la totalité de son premier salaire disparaître en frais d'équipement. Il ne lui restait plus que 40 centimes.



sœurs encouragent la pratique de la broderie et de la couture. Les pensionnaires s'occupent aussi du ménage et de la préparation des repas (épluchage des légumes, etc.) que les religieuses font cuire. Elles sont logées dans des dortoirs d'une trentaine de lits; des rideaux les séparent des religieuses chargées de les surveiller.

En cas de non-respect de la discipline, les pensionnaires sont renvoyées du home. Trois jeunes Gruériennes en font l'expérience. Par deux fois, elles s'éclipsent, un soir de bénichon, pour retrouver familles et amis dans un village voisin. La première année, elles s'en sortent avec un rapport de la supérieure au directeur de l'usine. La seconde fois, elles sont renvoyées et l'une d'elles confie<sup>9</sup>: «[La directrice] m'a fait croire que je serais aussi renvoyée de la fabrique».

Cette jeune ouvrière demeure quelques mois dans le village de La Valsainte, à environ huit kilomètres de Broc; elle se rend à pied à son travail. Puis, avec ses compagnes renvoyées pour le même motif, elle prend pension à l'Hôtel de l'Union, à Broc. «C'était pas tant plus cher qu'au home. Et puis on était tranquille. Le soir, on travaillait à broder le trousseau. Je fréquentais déjà mon mari; il venait me trouver et il tricotait les pattes pour les marmites.»<sup>10</sup>

Certaines ouvrières trouvent à se loger chez des particuliers, se mettant souvent à deux pour partager un lit, ou à quatre pour deux lits dans la même chambre.

Une autre jeune fille est non seulement renvoyée du home, mais manque de perdre son emploi. Elle est déjà enceinte à son arrivée au «pensionnat». Lorsque son état est découvert, sœur Prudence tente de la faire débaucher en intervenant auprès du directeur de la chocolaterie. Celui-ci refuse de se séparer de cette ouvrière qui, écrit-il, donne entière

Pensionnaires du home de Broc, 1926.

© Photo Glasson Musée gruéien.

G-10-15-0023-01

<sup>9</sup> Entretiens réalisés pour *L'ouvrière chocolatière de la fabrique de Broc, conditions de travail et vie quotidienne (1898-1939)*.

<sup>10</sup> Ibid.



Robe de chocolatière de style 1900, réalisée pour le 75<sup>e</sup> anniversaire de la fabrique en 1973. MG-21705

satisfaction; il précise que cette jeune fille n'est pas responsable de sa grossesse, car elle a été abusée par un homme marié. Deux ans plus tard, lorsque la chocolaterie doit licencier une partie de son personnel, la jeune mère fait cependant partie de la première charrette.

Le home n'est pas la seule institution à caractère social créée par le fondateur de la chocolaterie. En 1903, pour répondre à un besoin pressant de main-d'œuvre, la société F. L. Cailler fait construire des maisons ouvrières. Elles comportent chacune deux appartements de deux pièces, avec cuisine, cave et grenier, ainsi qu'un jardin potager. Ces logements destinés à des familles abritent aussi des épouses et des filles d'ouvriers. Le règlement de maison fait état de normes strictes: il est par exemple interdit de suspendre le linge aux fenêtres.

Autres manifestations du paternalisme d'Alexandre Cailler: la caisse de retraite créée en 1903, les trois jours de congé accordés à tout le personnel pour Noël, et le samedi après-midi de congé qui concerne presque tous les ateliers dès 1906. En 1937, sous la pression des syndicats, des vacances sont instituées à Broc. Dans l'intervalle, les ouvrières ont la possibilité de prendre des congés d'été non rétribués qu'elles utilisent pour des travaux agricoles, qui pour un emploi temporaire en hôpital ou encore pour un pèlerinage.

### Les conditions de travail

Les ouvrières forment la majorité du personnel. Fin 1920, l'usine compte un nombre record de salariés: mille cent septante-six femmes et six cent dix hommes. Les femmes perçoivent des salaires souvent plus élevés que les hommes de leur famille qui ne travaillent pas à la chocolaterie. Jusqu'en septembre 1904, Alexandre Cailler convient verbalement de la rétribution de ses ouvrières et ouvriers. La première échelle de salaires horaires concerne les plieuses: 12 centimes le premier mois, 25 centimes après trois ans d'activité, pour autant que l'une ou l'autre plainte n'ait pas retardé leur augmentation. Evoquons à ce propos le fait que les ouvrières (et les ouvriers) sont menacées d'amendes, voire de suspension, en cas d'écart de conduite. Jusqu'à la fusion de 1911 avec Peter & Kohler, le personnel participe aux bénéfices de la fabrique, mais la part des femmes est proportionnellement inférieure à celle des hommes. Dès

### La condition féminine en Gruyère

En Gruyère, les femmes sont généralement mieux loties que dans les régions de plaine du canton de Fribourg où leur sort, notamment dans la Broye, n'est guère enviable puisqu'elles ploient une grande partie de l'année sous le joug des contraintes maraîchères. Les Gruériennes ne restent cependant pas les bras ballants en attendant de convoler. Elles ont une activité professionnelle dès la fin de leur scolarité obligatoire, ultérieurement si leur famille (c'est fréquent parmi le personnel féminin de la chocolaterie de Broc) a besoin de leur présence, par exemple pour seconder une mère malade ou la remplacer si elle est décédée.

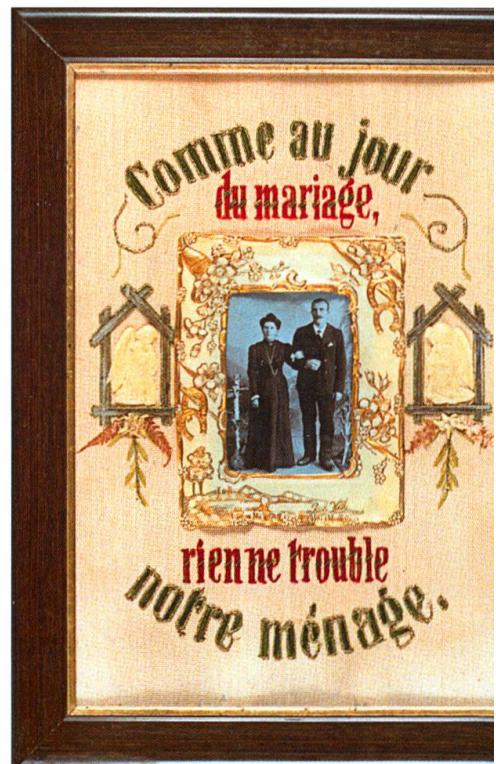
Une petite minorité de Gruériennes a l'opportunité d'apprendre un métier. Le plus prestigieux à leurs yeux est, semble-t-il, celui d'infirmière. Les autres jeunes filles vont souvent «en place» jusqu'à leur mariage – en moyenne à trente ans et neuf mois – et peuvent (doivent) ainsi continuer à soutenir financièrement leur famille.

Les ouvrières Cailler du début du XX<sup>e</sup> siècle – celles qui ne sont pas pensionnaires – vivent auprès de leurs parents tant qu'elles sont célibataires. Les femmes mariées sont domiciliées à proximité du lieu de travail de leur époux.

Un grand nombre d'ouvrières de la chocolaterie n'ont pas d'enfant. Celles qui deviennent mères en ont un peu plus de 2,5 en moyenne<sup>11</sup>. Parmi elles, les mamans célibataires sont nombreuses. Rares sont les femmes qui ne reprennent pas le chemin de la fabrique après l'accouchement. Cette fidélité s'explique par l'existence d'une allocation pour les ouvrières en couches, à condition que le travail soit repris après le congé maternité (les employées de bureau en revanche perdent leur emploi lorsqu'elles ont un enfant). L'allocation d'accouchement remplace la prime de la Caisse de secours en cas de maladie et d'accidents. L'indemnité correspond à cinquante jours de maladie.

En 1918, la fabrique Peter-Cailler-Kohler Chocolats suisses SA (appelée ainsi depuis la fusion de 1911 avec Peter & Kohler et jusqu'au rachat par Nestlé en 1929) institue un Fonds infirmerie et crèche. Pourtant, aucune crèche ne voit le jour. L'argent est utilisé à partir de l'année de crise 1934. Les intérêts servent alors à secourir des ouvriers nécessiteux. Le capital de 800 000 francs dort jusqu'au début des années 1960; il sera affecté à l'achat d'un immeuble de colonie de vacances à Leysin et à la construction de la piscine communale de Broc.<sup>12</sup>

Marie-Thérèse Page Pinto



Souvenir de mariage, Bulle, premier quart du XX<sup>e</sup> siècle. IG-8075

<sup>11</sup> 1,74 sur cent quatre-vingt-huit cas analysés (source: Archives Nestlé Broc).

<sup>12</sup> SCHERLY, Francis: *Les répercussions de la fabrique de chocolat de Broc sur l'économie et les finances régionales*, mémoire de licence en sciences économiques, Fribourg, 1966, p. 52.



1917, l'entreprise verse des allocations pour enfant(s) à ses ouvrières et ouvriers. Après la Première Guerre mondiale, les échelles de salaire sont différentes pour les femmes mariées et les célibataires, les premières étant mieux rétribuées.

### Conclusions

L'ouvrière de la chocolaterie de Broc est une travailleuse privilégiée: son salaire est plus élevé que celui de beaucoup d'hommes travaillant en Gruyère et que celui des Gruériennes actives dans d'autres branches. Elle bénéficie de nombreuses institutions sociales, moteur de sa fidélité. C'est aussi une femme atypique, isolée géographiquement et culturellement, entre le monde de la ruralité et celui de l'industrie. Cette industrialisation tardera à percer, en Gruyère comme dans le reste d'un canton marqué par un pouvoir politique et religieux, qui réussit à maintenir un ordre social agraire et conservateur jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

